CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

NO : R-~~40XX~~-2019
4085

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

HYDRO-QUÉBEC, personne morale de droit public légalement constituée en vertu de la *Loi sur Hydro-Québec* (RLRQ c. H-5) ayant son siège social au 75, René-Lévesque Ouest, dans la cité et district de Montréal, province de Québec

Demanderesse

DEMANDE DU TRANSPORTEUR POUR DISPOSER D'ACTIFS DU RÉSEAU DE TRANSPORT

AFFIRMATION SOLENNELLE

La présente affirmation solennelle est faite en lien avec la Demande du transporteur pour disposer d'actifs du réseau de transport (la « Demande du Transporteur »). Certains des termes définis dans la Demande du Transporteur sont repris dans la présente affirmation solennelle (notamment les concepts de « Fibres » et de « Transporteur »).

Nous, soussignés, ***François Neashit***, **Chef du Conseil des Atikamekw de Wemotaci (« CAW) ;** ***Christian Awashish,*** **Chef du Conseil des Atikamekw d'Opitciwan (« CAO »)** ***; et Paul-Émile Ottawa,*** **Chef du Conseil des Atikamekw de Manawan (« CAM »)**, affirmons solennellement, conformément aux paragraphes et annexes applicables identifiés avec nos signatures, ce qui suit :

1. Nous demandons respectueusement la mise en place d'un traitement procédural accéléré pour la Demande du Transporteur, car le délai de traitement régulier de la Régie de l'énergie (la « **Régie** ») pour ce type de demande d'autorisation pourrait susciter des délais pouvant affecter les travaux de construction du Projet Wemotaci-La Tuque (plus amplement décrit à l'Annexe A) et du Projet STAC (plus amplement décrit à l'Annexe B) déjà amorcés et mettrait non seulement à risque ces projets critiques et essentiels pour les services de télécommunications aux communautés Atikamekw mais pourrait même empêcher leur réalisation et ce, notamment pour les raisons suivantes ;

2. Le Projet Wemotaci-La Tuque, qui requiert l'utilisation des Fibres entre les postes de la Chute-Allard et de La Tuque, doit être mis en service pour le premier trimestre de 2020 et un minimum de 12 mois est déjà nécessaire pour sa réalisation ;

3. Pour ne pas être perdu, près des 2/3 du financement du Projet Wemotaci-La Tuque se doit d'être utilisé pour les travaux de construction avant le 31 mars 2020 ;

4. La mise en service du Projet Wemotaci-La Tuque dépend aussi de la construction d'un site situé près du poste de Rapide-Blanc lequel fait aussi partie du Projet STAC qui doit utiliser des Fibres de la ligne du Transporteur entre les postes de la Chamouchouane et Judith-Jasmin ;

5. Le CAW, avec le Projet Wemotaci–La Tuque, pour respecter ses échéanciers et conserver son financement, n'a d'autre choix que de poursuivre les activités de construction, le mettant du fait même face à un risque financier allant en s'accroissant advenant une décision négative de la Régie ;

6. La réalisation du Projet STAC, plus complexe et nécessitant en plus un enfouissement de câble de fibre optique qui ne peut être effectué qu'en période estivale, devrait s'étendre sur 24 mois avec des travaux préliminaires ayant déjà débuté ;

7. Il est de plus nécessaire que le site situé près du poste de Rapide-Blanc, soit en service pour le 4e trimestre de 2019 afin de répondre aux besoins et respecter les échéanciers du Projet Wemotaci-La Tuque ;

8. Afin de se conformer aux exigences des programmes de financement gouvernementaux, la mise en service finale du Réseau STAC doit être réalisée au plus tard au premier trimestre de 2021 ;

9. Pour respecter les échéanciers du projet STAC, conserver le financement de ce projet et satisfaire aux besoins du Projet Wemotaci - La Tuque, les activités de construction doivent se poursuivre, le mettant du fait même face à un risque financier allant en s'accroissant advenant une décision négative de la Régie ;

10. Le réseau de fibre-à-la-maison de la communauté de Wemotaci (plus amplement décrit à l'Annexe C), élément fondamental de la livraison des services de télécommunications à la population, est totalement dépendant du financement gouvernemental (plus amplement décrit à l'Annexe D) associé à la réalisation du Projet STAC ;

11. Ces projets sont donc tous interdépendants et forment un ensemble monolithique tant au niveau de la construction que du financement avec pour assise une première mise en service critique au premier trimestre de 2020 ;

12. De nombreuses années d'efforts et de démarches ont été nécessaires afin d'assembler les financements pour la réalisation de ces projets qui excèdent maintenant les 15 000 000 $, pour créer ces partenariats stratégiques et pour parvenir à l'état d'avancement actuel ; il serait impensable que ces projets ne

puissent se réaliser en privant nos populations de services de télécommunications essentiels.

DÉCLARÉ devant moi dans la communauté de Wemotaci
dans la province de Québec,
déclaration solennelle applicable aux paragraphes 1 à 12 et aux Annexes A, B, C et D
Le 14 du mois de MAI de l'année 2019

_____
François Neashit
Chef, Conseil des Atikamekw de Wemotaci

ISABELLE VERREAULT
_____
[Un COMMISSAIRE À L'ASSERMENTATION]

Commissaire à l'assermentation
ISABELLE VERREAULT
222532
Pour le Québec

DÉCLARÉ devant moi dans la communauté d'Opitciwan
dans la province de Québec,
déclaration solennelle applicable aux paragraphes 1, 4, 6, 8, 9, 11 et 12 et aux Annexes B et D

Le ___ du mois de _____ de l'année 2019

_____
Christian Awashish
Chef, Conseil des Atikamekw d'Opitciwan

_____
[Un COMMISSAIRE À L'ASSERMENTATION]

DÉCLARÉ devant moi dans la communauté de Manawan
dans la province de Québec,
déclaration solennelle applicable aux paragraphes 1, 4, 6, 8, 9, 11 et 12 et aux Annexes B et D

Le ___ du mois de _____ de l'année 2019

_____
Paul-Émile Ottawa
Chef, Conseil des Atikamekw de Manawan

_____
[Un COMMISSAIRE À L'ASSERMENTATION]

puissent se réaliser en privant nos populations de services de télécommunications essentiels.

DÉCLARÉ devant moi dans la communauté de Wemotaci
dans la province de Québec,
déclaration solennelle applicable aux paragraphes 1 à 12 et aux Annexes A, B, C et D
Le ___ du mois de _____ de l'année 2019

_____
François Neashit
Chef, Conseil des Atikamekw de Wemotaci

_____
[Un COMMISSAIRE À L'ASSERMENTATION]

DÉCLARÉ devant moi dans la communauté d'Opitciwan
dans la province de Québec,
déclaration solennelle applicable aux paragraphes 1, 4, 6, 8, 9, 11 et 12 et aux Annexes B et D

Le 14 du mois de mai de l'année 2019

_____
Christian Awashish
Chef, Conseil des Atikamekw d'Opitciwan

COMMISSAIRE À L'ASSERMENTATION
RANDY WEIZINEAU
222 165
Pour le Québec et pour l'extérieur du Québec

_____
[Un COMMISSAIRE À L'ASSERMENTATION]

DÉCLARÉ devant moi dans la communauté de Manawan
dans la province de Québec,
déclaration solennelle applicable aux paragraphes 1, 4, 6, 8, 9, 11 et 12 et aux Annexes B et D

Le ___ du mois de _____ de l'année 2019

_____
Paul-Émile Ottawa
Chef, Conseil des Atikamekw de Manawan

_____
[Un COMMISSAIRE À L'ASSERMENTATION]

DÉCLARÉ devant moi dans la communauté de Wemotaci
dans la province de Québec,
déclaration solennelle applicable aux paragraphes 1 à 12 et aux Annexes A, B, C et D
Le ___ du mois de _____ de l'année 2019

_____
François Neashit
Chef, Conseil des Atikamekw de Wemotaci

_____
[Un COMMISSAIRE À L'ASSERMENTATION]

DÉCLARÉ devant moi dans la communauté d'Opitciwan
dans la province de Québec,
déclaration solennelle applicable aux paragraphes 1, 4, 6, 8, 9, 11 et 12 et aux Annexes B et D

Le xx du mois d'avril de l'année 2019

_____
Christian Awashish
Chef, Conseil des Atikamekw d'Opitciwan

_____
[Un COMMISSAIRE À L'ASSERMENTATION]

DÉCLARÉ devant moi dans la communauté de Manawan
dans la province de Québec,
déclaration solennelle applicable aux paragraphes 1, 4, 6, 8, 9, 11 et 12 et aux Annexes B et D

Le 14 du mois de mai de l'année 2019

_____
Paul-Émile Ottawa
Chef, Conseil des Atikamekw de Manawan

_____
[Un COMMISSAIRE À L'ASSERMENTATION]
14/05/2019

CLAUDIA NEWASHISH
Commissaire à l'assermentation
Pour le Québec
no: 222 386

ANNEXE A
Projet Wemotaci – La Tuque

Le projet Wemotaci – La Tuque a pour objet de brancher par fibre optique la communauté Atikamekw de Wemotaci à La Tuque afin de donner accès à sa population et à ses institutions à des services dont entre autre Internet. Pour ce faire, le Conseil des Atikamekw de Wemotaci (CAW) souhaite procéder à l'achat de 2 fibres optiques sur le fil de garde (CGFO) de la structure de transport électrique d'Hydro-Québec entre le Poste de Chute Allard et celui de La Tuque.

Services Télécommunications Wemotaci s.e.c., une société en commandite dont le CAW, est l'unique commanditaire et actionnaire, s'est vue confier la construction et l'exploitation de ce nouveau réseau de télécommunications intégrant les fibres CGFO achetées par le CAW.

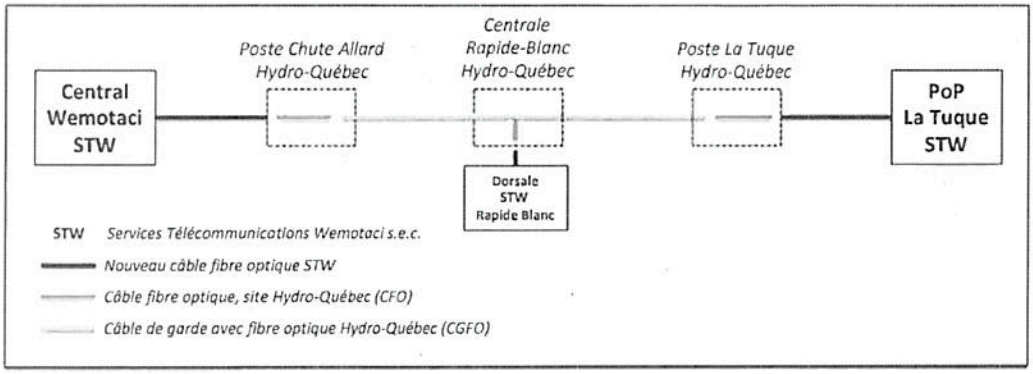

Les composantes principales de ce nouveau réseau sont un Central télécom à Wemotaci, un Point-de-Présence à La Tuque, un site de régénération à Rapide Blanc ainsi que des infrastructures aériennes de câble de fibre optique à Wemotaci et à La Tuque.

Étant donné les échéanciers très serrés imposés par le financement de ce projet, le réseau doit être mis en service le 1Q2020. Plusieurs activités de construction sont donc déjà engagées dont la mise en place et l'organisation des équipes de projets, l'acquisition des terrains et espaces nécessaires à la construction, l'ingénierie des infrastructures de réseau extérieur et des équipements télécom et l'obtention des permis de construction et d'exploitation. Les commandes des nouveaux bâtiments, des groupes électrogènes et des équipements optoélectroniques devraient s'effectuer au cours du mois de mai prochain pour procéder à un déploiement terrain en septembre-octobre-novembre 2019. Les travaux de branchement de bout-en-bout, les certifications et l'activation des équipements sont prévus de décembre 2019 à février 2020 avec une acceptation des travaux et une mise en service en mars 2020. Peu de marge de manœuvre.

ANNEXE B
Projet STAC

Le projet STAC consiste à déployer un réseau de transport à très large bande sur fibre optique afin de brancher et de désenclaver la région de la Baie-James et les communauté Atikamekw de Wemotaci, d'Opitciwan et de Manawan afin de donner à leurs populations, institutions et entreprises un accès direct aux grands réseaux de services et aux fournisseurs de contenus présents à Montréal avec des offres diversifiées et plus économiques. Ce réseau servira de réseau fédérateur d'usage commun interconnectant le Réseau de communications Eeyou de la Baie-James, le réseau de la Société en commandite Opitciwan Télécom desservant Opitciwan, le réseau de Services Télécommunications Wemotaci devant desservir Wemotaci et le réseau télécom desservant Manawan.

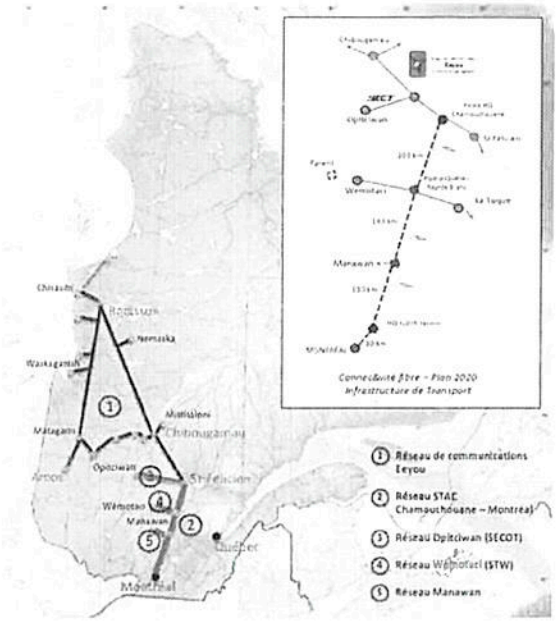

La STAC ou Société de Télécommunications Atikamekw - Cris est une société en commandite ayant 4 commanditaires soit le Conseil des Atikamekw de Wemotaci, le Conseil des Atikamekw d'Opitciwan, le Conseil des Atikamekw de Manawan et un organisme associé au Gouvernement de la Nation Crie.

Le mandat de la STAC est donc d'assurer le transport du trafic des régions interconnectées au coût le plus bas possible et ce pour toutes les communautés Atikamekw et du Eeyou Istchee - Baie-James tout en assurant la pérennité de ses opérations et de ses infrastructures.

L'exploitation du réseau STAC est assurée par un commandité nommé par les commanditaires qui nommeront aussi les membres de son conseil d'administration.

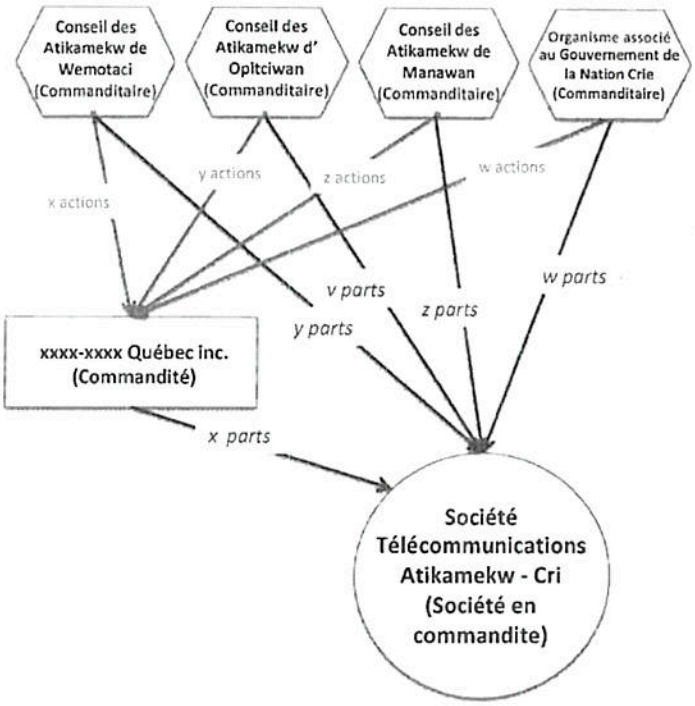

En plus de 6 Fibres optiques CGFO achetées d'Hydro-Québec entre les postes Chamouchouane et Judith-Jasmin, les composantes principales du réseau STAC sont un site de dorsale près du poste de Chamouchouane permettant l'interconnexion au Réseau de communications Eeyou, un nouveau site dorsale à Rapide Blanc pour l'interconnexion au réseau de Wemotaci, un nouveau site de dorsale donnant accès au réseau de Manawan et un site terminal localisé au centre-ville de Montréal.

Étant donné les échéanciers serrés imposés par le financement de ce projet, le réseau doit être mis en service le 1Q2021. Avec les longues démarches nécessaires à la réalisation de ce projet, plusieurs activités de construction sont donc déjà engagées dont la mise en place et l'organisation et des équipes de projets, les processus de sélection de terrains, des demandes de permis, l'ingénierie des équipements télécom, les démarches pour l'acquisition de fibres noires entre le poste Judith-Jasmin et le centre-ville de Montréal et l'obtention des permis de construction et d'exploitation. Les commandes des nouveaux bâtiments pour les sites de dorsale, des groupes électrogènes et des équipements optoélectroniques devraient s'effectuer au cours du mois de mai 2019.

ANNEXE C
Réseau de Fibre-à-la-maison de Wemotaci

Le réseau de fibre-à-la-maison de Wemotaci sera, avec le réseau de transport, opéré par Services Télécommunications Wemotaci. Le réseau a pour objet de brancher toutes les résidences et entreprises de la communauté et est le complément essentiel du réseau de transport pour supporter les services à la population. Pour son financement, ce réseau de fibre-à-la-maison est inclus, pour des raisons de gestion de programmes gouvernementaux, dans le financement du projet STAC.

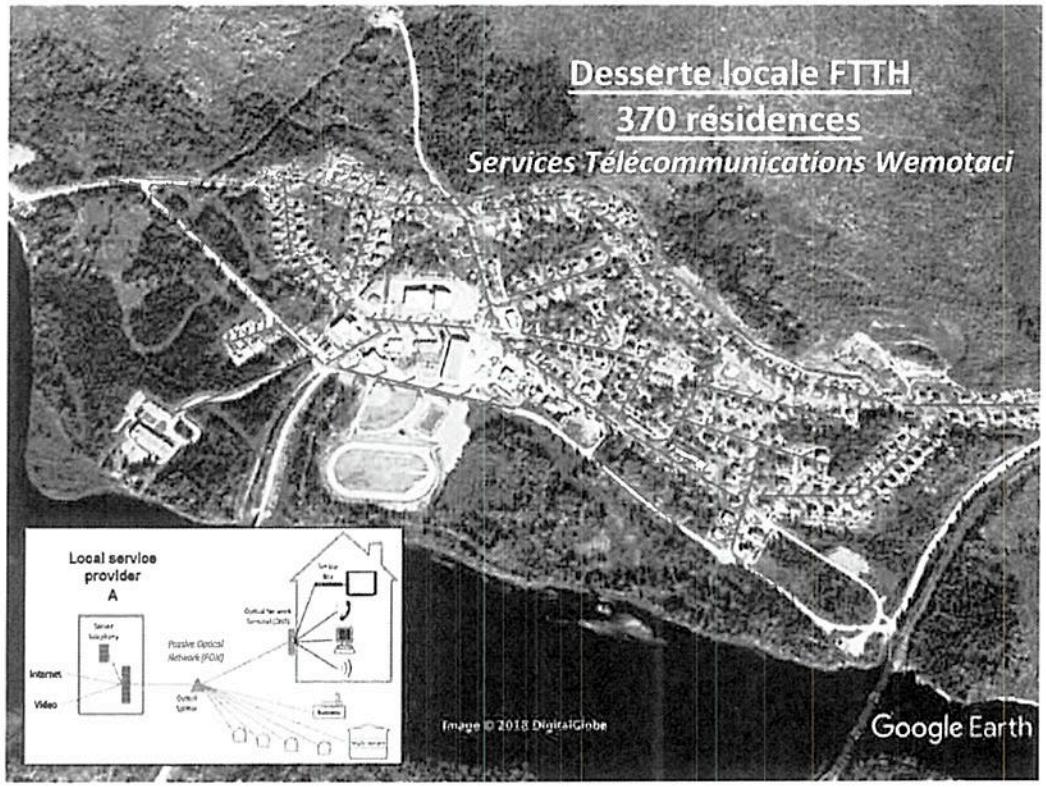
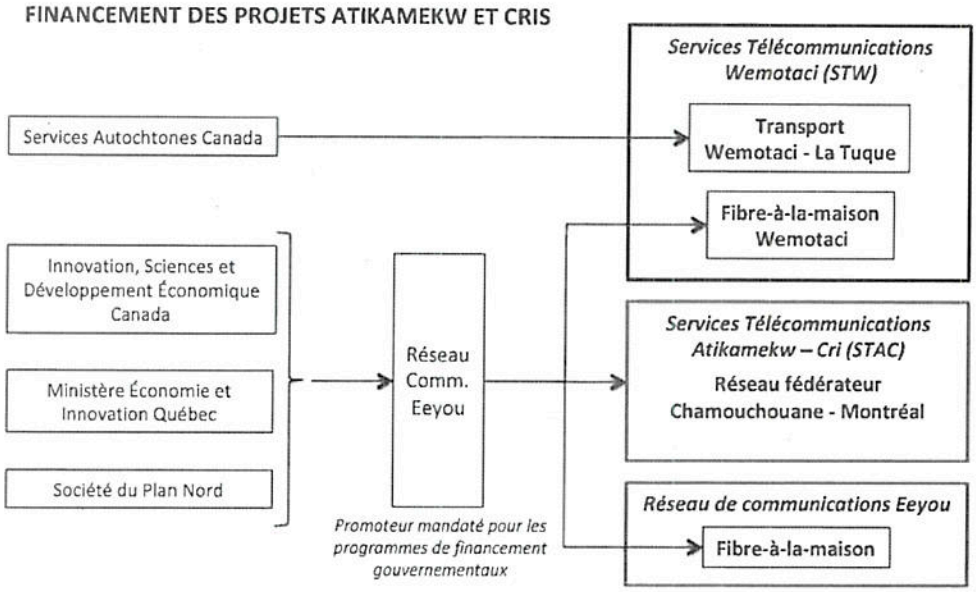
ANNEXE D
Financements interdépendants des projets intégrés